



DELIBERATION N°20140067 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

SECURITE - DESIGNATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

La professionnalisation des armées et la suspension de la circonscription ont modifié les liens entre la société française et sa défense.

Afin de maintenir et de développer l'intérêt des citoyens pour les questions de sécurité et de défense, le gouvernement a entrepris une série d'actions s'appuyant sur une dimension locale forte et a instauré une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce dernier, interlocuteur privilégié pour la défense, est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Il remplit, en premier lieu, une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

DECIDE :

- **de procéder** à la désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote, a obtenu, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 7 abstentions, et a donc été désignée :

- Mme Pascale OFFREY.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 28 mai 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014